Jean-Pierre ABELIN
Député de la Vienne
Maire de Châtellerault

Séance de Questions d'actualité au Gouvernement
2 décembre 2008

Suppressions d'emplois à Châtellerault

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'emploi, il y a seize mois, en juillet 2007, le préfet de la région Poitou-Charentes présentait les résultats d'une étude financée par l'État, qui alertait sur la menace de voir disparaître 2 500 emplois en cinq ans sur le bassin châtelleraudais.

Depuis mon élection à la mairie de Châtellerault, j'ai saisi toutes les autorités sur les risques que court ce bassin d'emploi où les équipementiers automobiles occupent plus de 3 500 salariés. Pour toute réponse, nous avons eu à subir, coup sur coup, la suppression du conseil des prud'hommes puis celle de l'école de gendarmerie. Elles auront pour conséquence le départ de quatre cents personnes et la perte des revenus correspondants. De plus, depuis deux mois, cinq cents emplois intérimaires n'ont pas été reconduits et, ce week-end, un équipementier automobile, New Fabris, filiale du Groupe Zen, employant quatre cents personnes, a été mis en redressement judiciaire.

Au nom d'un territoire durement touché, je vous demande, monsieur le secrétaire d'État, s'il existe encore une politique d'aménagement du territoire en France. *(« Non ! » sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

Jeudi dernier, le Président de la République a justement déclaré qu'il « fallait définir une politique d'aménagement du territoire adaptée à la réalité d'aujourd'hui », et en faire « la priorité de 2009 ». Que comptez-vous faire concrétiser cette priorité et limiter la casse dans le cadre du redressement judiciaire du groupe Zen ?

Nous avons posé notre candidature pour que notre bassin d'emploi soit éligible au contrat de transition professionnelle. Dans quel délai et selon quels critères pourra-t-elle être retenue afin que les travailleurs licenciés soient mieux accompagnés et que leur reconversion soit assurée ?

Les sites touchés par la restructuration des services du ministère de la défense bénéficient de plans locaux de redynamisation et d'aides à finalité régionale. Pourquoi ne pas étendre ce dispositif à un bassin touché par la fermeture de son école de gendarmerie et par la destruction d'un grand nombre d'emplois dans l'automobile ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur.

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État chargée du commerce extérieur.* Mesdames et messieurs les députés, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Christine Lagarde qui préside, en ce moment même, un Conseil écofin à Bruxelles.

Monsieur Abelin, vous nous faites part des difficultés de la filière automobile, et en particulier de ses équipementiers. Malheureusement, la France et l'Europe ne sont pas seules à être touchées par la crise qui, dans ce secteur, est mondiale, comme l'illustrent les cas de Ford, Chrysler ou General Motors. Jusqu'à ces derniers mois, grâce au bonus-malus instauré à l'initiative de Jean-Louis Borloo, les ventes des constructeurs automobiles français sur le territoire national ont pu être préservées. Toutefois, depuis quelques mois, la forte baisse des ventes sur les marchés européens, dont atteste le déficit de notre commerce extérieur, met en difficulté l'activité de la filière, que ce soit pour les constructeurs ou pour les équipementiers comme Fabris.

Monsieur le député, je salue votre réactivité. En effet, ce n'est qu'hier que le tribunal de commerce de Lyon a prononcé le règlement judiciaire du groupe Zen, assorti d'une période d'observation de six mois.

M. Michel Vergnier. Vous ne répondez pas à la question !

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État.* Le groupe doit élaborer un plan de continuation, qui sera examiné par le tribunal lors d'une audience fixée au 20 janvier prochain.

Christine Lagarde et Luc Chatel, sous l'autorité du Premier ministre, sont constamment engagés dans un dialogue avec les constructeurs automobiles pour accompagner les sous-traitants confrontés à des difficultés, comme New Fabris.

Je vous confirme l'engagement du Gouvernement pour le maintien en France d'une filière automobile forte et moderne. Nous travaillons à une politique d'accompagnement et de développement autour de trois axes de politique industrielle.

L'incitation à investir sur notre territoire constitue un premier axe. À cet égard, la taxe professionnelle est devenue un véritable handicap, surtout quand nous comparons notre situation à celle des pays voisins. L'évolution demandée par le Président de la République bénéficiera bien évidemment, au premier chef, aux investissements du secteur automobile. *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Christian Bataille. Merci, merci vraiment !

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, madame la secrétaire d'État.

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État.* L'incitation à la recherche et au développement est un deuxième axe de cette politique. Le crédit d'impôt-recherche bénéficie au secteur automobile, d'autant plus que 400 millions d'euros de crédits de recherche et développement spécifiques sont mobilisés pour ce secteur de façon interministérielle. *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Christian Bataille. Merci encore !

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État.* Dernier axe : la réorientation de notre politique industrielle en faveur des technologies propres de la révolution verte. Le secteur automobile…

M. le président. Merci, madame la secrétaire d'État. Nous allons passer à la question suivante.